

Compte rendu du conseil municipal de Trédrez-Locquémeau du 9 décembre 2021

Convocation en date du 2 décembre 2021.

Le conseil municipal s'est réuni, le 9 décembre 2021, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Le Jeune, Maire, à la salle Louis Cado.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Vincent CADREN, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Pierre MICHALET, Frédéric PERREAU, Enora LE JEUNE.

Absents : Thierry MOREL (a donné procuration à Elsa BRIAND), Cécile DUVAL-BLAIZE (a donné procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Elise BUREAU, Françoise PERRIN

Public : 3 personnes.

Secrétaire de séance art L.2121-15 du CGCT : Catherine MARSHALL.

Informations :

Après la lecture du registre des délibérations de la séance du 28 octobre 2021, Monsieur le Maire a informé le conseil :

- de l'annulation des vœux à la population en raison du contexte actuel de crise sanitaire.
- de la présence du Vaccibus le vendredi 10 décembre de 14h à 16h devant la Coopérative.
- du premier marché de Noël qui aura lieu le mercredi 15 décembre de 15h à 21h à la Coopérative avec un contrôle accru du pass sanitaire.
- des travaux en cours dans le haut du bourg de Locquémeau :
 - L'enfouissement des réseaux devrait se terminer à la fin du mois de janvier 2022,
 - Les travaux d'aménagement de la voirie seront démarrés au 1^{er} trimestre 2022.
- de la visite des écoles de Ploumilliau et Plestin le mercredi 8 décembre dans le cadre de la rénovation de notre école maternelle.
- de la réunion de présentation au Conseil en commission de l'étude du projet multiservices par la CCI fin janvier.

1-Convention territoriale globale entre Lannion-Trégor Communauté et la CAF des Côtes d'Armor

Le conseil a approuvé à l'unanimité les enjeux et objectifs de la Convention Territoriale Globale, et a autorisé le maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale.

2- Tarifs communaux et du port de plaisance 2022

Les tarifs communaux et du port de plaisance 2022 ont été fixés avec une augmentation de 1.5 %.

Unanimité.

3-Modification de la composition des commissions municipales

Monsieur le Maire propose de modifier la composition des commissions municipales suivantes :

➤ Commission d'appel d'offres

- Patrick JORAND, titulaire
et sa suppléante Catherine MARSHALL

- Frédéric PERREAU, titulaire
et son suppléant Thierry MOREL

- Elise BUREAU, titulaire
et sa suppléante Françoise PERRIN

Unanimité.

➤ **Commission port de plaisance (Comité local des usagers permanents du port) :**

- Vincent CADREN
 - Frédéric PERREAU
 - Françoise PERRIN
- Unanimité.

➤ **La commission projet de commerce multiservices est composée de tout le conseil municipal.**

Unanimité.

4- Travaux d'entretien à l'église de Trédrez

Validation par le conseil municipal du devis de l'entreprise Le Boulzec d'un montant de 1 020 € HT pour la repose de pinacles sur pignon du cœur, et de la sollicitation des subventions.

Unanimité.

5-Lutte contre les espèces invasives végétales et animales, en particulier les frelons asiatiques

La convention proposée par LTC est adoptée à l'unanimité.

6-Ligne de trésorerie pour le budget de la commune

Monsieur le Maire fait part des différentes propositions reçues en mairie concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie. Il propose de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne pour un montant de 300 000 € dans les conditions suivantes : taux d'intérêt fixe de 0.29 % + frais de dossier de 300 € + Commission de non-utilisation : 0.10 %.

Unanimité.

7-Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du BP 2022 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022

Adopté à l'unanimité, pour un montant total de 315 714 €.

8-Validation des trois décisions budgétaires modificatives nécessaires pour permettre les derniers paiements sur 2021.

Unanimité.

9-Avenant n°2 au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP)

Considérant le recrutement d'un agent au centre nautique du Vorlenn, le conseil municipal a procédé à l'avenant n°2 avec l'ajout du cadre d'éducateur des APS.

10-Question diverse

*** Label Terre saine, commune sans pesticide**

Monsieur le Maire a informé le conseil que la commune a reçu le label « Terre saine, commune sans pesticide » au mois de novembre par la Ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili.

Séance levée à 21h45.